PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 19 OCTOBRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2026

Sous la Présidence de M. le Maire, Marc BOUCHÉ, la séance sera ouverte **à 19h30 à la salle paroissiale.**
Date de la convocation : 14/10/2026

Liste des conseillers municipaux :

Marc BOUCHÉ
Jean-Marie HAUMESSER
Marc MISBACH
Karin KEMPF
Manuel SCHULLER
Brigitte OBRECHT
Marc FRIEH
Elisabeth WOELFFLE
Sonia RITZENTHALER
Arnaud HUSSER
Caroline WENDLING
Sébastien SCHNITTER
Cécile ZANETTI
Yves SCHNEIDER

Absents :

Christelle LEHRY donne procuration à Marc BOUCHÉ

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal des séances des 21 et 30 septembre
3. Décision modificative n°2 : Ré-imputation d'une subvention de Colmar Agglomération (DEL_10_2026_01)
4. Information
5. Présentation des travaux relatifs au Plan Communal de Sauvegarde

1. Désignation d'un secrétaire de séance

C'est au tour de Cécile Zanetti. Elle est assistée d'Aurélie GEBHARD, secrétaire auxiliaire.

2. Approbation du procès-verbal des séances des 21 et 30 septembre

Il est proposé d'approuver les PV des réunions précédentes.

3. Décision modificative n°2 : Ré-imputation d'une subvention de Colmar Agglomération (DEL_10_2026_01)

La commune de Muntzenheim a reçu une subvention de Colmar Agglomération d'un montant total de 500,00 €, initialement imputée en section d'investissement au chapitre 13, article 13148 (Subventions transférées – Autres communes). Afin de corriger une erreur d'imputation et de respecter les règles comptables applicables, il est nécessaire de procéder à la ré-imputation de cette subvention en section de fonctionnement, au chapitre 74, article 74751 (Participation GFP de rattachement).

Projet :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1612-11 et L. 1612-12 relatifs aux décisions modificatives ;
VU l'instruction comptable et budgétaire M57 applicable aux communes ;
VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'exercice en cours ;
CONSIDÉRANT que la subvention de 500,00 € attribuée par Colmar Agglomération a été imputée par erreur en section d'investissement alors qu'elle relève de la section de fonctionnement ;
CONSIDÉRANT la nécessité de rectifier cette imputation pour assurer la régularité comptable et le respect des règles budgétaires ;
CONSIDÉRANT que cette ré-imputation n'affecte pas l'équilibre global du budget, les montants étant transférés d'une section à l'autre à hauteur identique ;
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE d'adopter la décision modificative suivante :
+ 500 € chapitre 13, article 13148 (Subventions transférées – Autres communes) en dépenses
- 500 € chapitre 21, article 2318 (Autres bâtiments publics)

4. Information

Le point sur octobre rose initialement prévu est reporté au Conseil municipal du 16 novembre 2026.

5. Présentation des travaux relatifs au Plan Communal de Sauvegarde

Rapporteur : Manuel SCHULLER
Intervenant extérieur : Mathieu WEISS

Compte rendu de la soirée de restitution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
Date : 19 octobre
Lieu : Salle paroissiale

Objet : Restitution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MUNTZENHEIM DU 19 OCTOBRE 2026**

Le 19 octobre, une soirée de restitution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) s'est tenue à la salle paroissiale, en présence de l'ensemble du Conseil municipal, de Hervé BOEHRER et Remy DELBARRE sapeurs-pompiers ainsi que de M. Mathieu WEISS, prestataire ayant accompagné la commune dans l'élaboration du PCS.
Cette rencontre avait pour objectif de présenter et de restituer le travail réalisé dans le cadre de la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde, document essentiel permettant à la commune de se préparer et de s'organiser face à la survenue d'un événement majeur ou d'une situation de crise.
Au cours de cette soirée, M. Mathieu WEISS a présenté les principaux éléments du PCS, son organisation ainsi que les dispositions prévues afin de permettre à la commune de réagir de manière coordonnée et efficace en cas de risque ou d'événement exceptionnel.
Les échanges ont également permis de rappeler l'importance du rôle de la commune et des élus dans la gestion d'une situation de crise, notamment en matière d'organisation, d'alerte, d'information de la population et de coordination avec les différents acteurs susceptibles d'intervenir.
La présence de Hervé BOEHRER et Remy DELBARRE sapeurs-pompiers a également permis d'apporter un éclairage complémentaire sur la gestion opérationnelle des situations d'urgence et sur la nécessité d'une bonne coordination entre les services de secours et la municipalité.
Cette soirée a constitué un temps important d'information et d'échange pour l'ensemble du Conseil municipal. Elle a permis à chacun de mieux appréhender le fonctionnement du Plan Communal de Sauvegarde et le rôle qui pourra être tenu par les différents intervenants en cas de déclenchement du dispositif.
Le PCS constitue ainsi un outil essentiel pour renforcer la préparation de la commune, améliorer la coordination des acteurs et assurer, autant que possible, la sécurité et la protection de la population en cas d'événement majeur.
Je tiens également à remercier toute ma commission PCS sans qui nous n'aurions pas abouti aussi vite à un tel résultat.
Les étapes suivantes seront une réunion publique pour présenter le PCS, puis un exercice en situation d'un événement.

Fin de la séance